Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Molières - Tome III

Molières, bourg et paroisse, c^ne^ de *Chemazé* dont il est éloigné de 4.200 m. S. — *P. de Moleriis,* v. 1150 (Cart. de la Roë, f. 94). — *G. de Moleriis,* v. 1160 (Cart. du Ronceray, p. 108). — *Capella Sancti Petri de Moleriis,* 1210 (Chart. de la Roë, vol. 36, f. 278). — *Prior de Molières,* 1235 (Ibid., f. 279). — *Ecclesia baptismalis de Molières,* 1505 (Ibid.). — *La chapelle curée de Mollières en Chemazé,* 1569 (Arch. nat., G/8. 1.267). — *Le prieur de la cure et bénéfice de Molières,* 1569 (Ibid., 1.268). — *Mollière,* 1644 (Reg. par.). — *Le circuit de Molière,* 1663 (Ibid.). — *L'église succursale de Molières,* 1691 (Ibid.). — *Molières* (Jaillot). — *Molière, succursale* (Cassini). — *Molière* (Ét.-M.).

Le bourg est relié par des chemins vicinaux avec Ménil (6 kil. E.) ; Montguillon (3 kil. S.) ; Chemazé (4.200 m. N.-N.-O.) ; Saint-Fort (6 kil. N.-N. -E.). La population paroissiale est de 270 hab., — 125 agglomérés, — pour une étendue de 837 hect., divisée en 28 fermes.

L'*église,* dédiée à saint Pierre, comprend une courte nef, un chœur étroit en hémicycle, voûté et accosté au midi d'une forte tour formant intérieurement une chapelle à laquelle une autre chapelle plus moderne correspond au nord, empiétant sur la nef. Le chœur et la nef ont conservé tout leur caractère roman ; des fenêtres de même style sont bouchées mais visibles dans la nef. Extérieurement, traces de litre autour du chœur. L'édifice repose sur un roc de grès dans lequel est creusé un caveau.

Outre le maître autel où sont les statues de saint Pierre et de saint Julien et un tableau du rosaire, deux petits autels de la Vierge et de Saint-Sébastien (*modo* du Sacré-Cœur) flanquent l'entrée du chœur. Le tabernacle fut acheté des Ursulines de Château-Gontier par René Poisson, en 1696, pour 30 ℔ ; sur la chaire on lit la date 1771. Les fonts en pierre blanche reposant sur deux colonnes basses, montrent à l'un des bouts saint Pierre, et sur un côté le donateur, un cierge en main, sa femme et leurs trois enfants, tous à genoux. D'une inscription qui occupe l'autre extrémité, on ne peut plus lire que quelques mots : *L'an de grace mil CCCC… par Mathurin Lévesque… a Dieu de paradis qu'il lui plese recepvoir l'ame d'eulx et de tous leurs amys. Amen.*

Une messe par semaine fut fondée en 1650 sur la Freslonnière par h. f. Renée Busson, femme de Jean Dezeré. Une inscription conservée dans l'église sur plaque de cuivre, en caractères majuscules de 12 m/m de hauteur, rappelle en outre que « M^re^ Jean Marin, sieur de la Touchardière, par son testament olographe du 16 janvier 1698, déposé au protocole de M^re^ François Meignan, notaire royal, a donné à la boiste des trépassez de cette église 25 ℔ 5 sols de rente foncière, sur le lieu de la Piltière, à la charge par le procureur de faire dire tous les lundys une messe à basse voix, et une chantée le jour de Saint-Jean-Baptiste, le tout à perpétuité à commencer le jour de son déceds, arrivé le 5^e^ février 1702 ; plus, donné à la grande boiste trois pintes d'huile de noix pour la lampe qui sera allumée pendant l'octave de la Fête-Dieu, par an à perpétuité, à prendre sur le lieu de la Galbronnière ».

Le *prieuré* de Molières ne figure à aucun titre au pouillé du diocèse d'Angers de 1783 ; il dépendait du prieur-curé de Chemazé lequel, par accord de 1235, avait les oblations de Noël, l'Annonciation, Pâques et la Toussaint, moins 18 deniers attribués au prieur de Molières et à son *socius* pour la résidence et la visite de ce canton, *pro estationibus et visitationibus in partibus de Moleriis faciendis.* Le dimanche des Rameaux, le lundi de Pâques, à

l'Assomption, le prieur de Molières allait chanter la messe à Chemazé. Il devait trois messes par semaine à l'intention des seigneurs de Molières, jouissait de la ferme de la Grange, et par concession de Guérin de la Rouveraie, en 1210, pouvait prendre dans le bois de Fragil une somme de bois par jour et mille perches par an pour ses vignes. Le revenu était estimé 746 ℔ en 1790.

Le prieuré cesse en 1509 d'être desservi par un religieux : un vicaire séculier faisait les baptêmes, mais non les mariages ; on lui attribua 50 ℔ de portion congrue en 1697 à prendre sur le prieuré de Chemazé.

La succursale, supprimée en 1803, a été érigée en chapelle vicariale par ordonnance du 5 juin 1822, en succursale le 6 octobre 1843.

Prieurs : Julien *Destrailles,* 1441, 1446. — Guillaume *Charbonnel,* 1462. — Jean *Charbonnier,* curé de Vergonnes, prieur commendataire comme les suivants, 1509, 1515. — Noble Jean de *Juigné,* prieur de Sceaux, 1552, 1569. — Henri de *Cuigny,* profès de Sainte-Geneviève de Paris, 1652, 1657. — François *Séguier,* 1657. — Christophe *Maubert,* 1661. — Jacques *Thibouet,* 1661. — Jean-Joseph *Cornet,* 1700. — Bernard-Philibert *Lenet,* 1700, † 1717. — Joseph *Caillet,* 1717, prieur-curé de Villeneuve-l'Archevêque, 1739, † 1748. — Pierre *Delaunay,* 1748, † 1763. — Pierre *Cœurderoy,* de l'abbaye de Saint-Quentin de Beauvais, 1763.

Vicaires desservants : Mathurin *Seureau,* † 1642. — Sébastien *Verger,* 1651. — Pierre *Moreau,* 1697. — *Boullay,* 1713. — Louis *Labouré,* de Gennes, 1789, refusa tout serment, suivit l'armée vendéenne, se cacha dans le pays de Laval, Meslay, Changé, et devint curé de Loigné au Concordat. Il eut pour successeurs : Charles *Saudereau,* chapelain insermenté de Chemazé, 1804-1808. — *Lasnier,* 1810-1814. — *Belouin,* 1814-1816. — *Logeais,* 1816-1818. — *Foucher,* 1818-1849. Propriétaire du couvent des Anges, près Saint-Quentin, il y installa des religieux franciscains qui n'y firent qu'un court séjour. — Pierre-Ambroise *Ronflé,* 1849-1861. — Joseph-François *Hesteau,* 1861-1863. — Alexandre-Étienne *Ragot,* 1863, † 1890. — Firmin-Joseph *Ernault,* 1890.

Le *presbytère* attient presque au chevet de l'église et sa cour l'enclôt du côté sud.

De temps immémorial le *cimetière* est à l'entrée du bourg, sur la route de Chemazé.

École-mixte tenue depuis 1867 par deux sœurs de Briouze et dotée par plusieurs bienfaiteurs grâce à l'initiative de M. le curé Ragot.

Féodalité et *histoire.* — La seigneurie avec « hébergement… comme les douves anciennes l'enclouent », dit-on en 1453, avait haute, moyenne et basse justice et relevait de Château-Gontier, à charge pour le seigneur de dix semaines de garde en la rue aux Juifs. Le manoir était sur la route de Montguillon à la ferme du château où les douves existent toujours. L'église de Saint-Sauveur-de-Flée appartenait à Guy de Molières et fut donnée à l'abbaye de la Roë, du temps de l'abbé Aubin (1117-1124 ?) par Albéric Leroux, son gendre. Vers le même temps, Bérenger de Molières avait cédé quelques terres de Saint-Quentin aux Chanoines de la Roë, qui s'en virent dépouillés quarante ans plus tard par Robert, fils d'Yvon, mari d'Agnès, fille du donateur. L'interdit jeté par l'évêque Ulger sur les terres du ravisseur le fit rentrer dans le devoir. Guy et Guichard de Molières, ses beaux-frères, furent témoins de cet acte. On connaît encore au XII^{e} s. comme bienfaiteurs de la Roë : Pierre de M., v. 1150 ; — Guillaume de M., plusieurs fois mentionné au cartulaire de l'abbaye et qui, vers 1160, d'accord avec Robert de Chemazé, réduit à un muid de vin les redevances des religieuses du Ronceray ; — enfin René de M., chevalier, témoin du don de Villecortaise à la Roë, vers 1196. La famille du même nom se retrouve depuis la fin du XIV^{e} s. rendant aveu à Château-Gontier : Jean de Molières, chevalier, 1388, 1389. — Mathelin de M., 1399, mari d'Isabeau Baraton, 1407, était au service du roi, 1413. — Pierre de M., 1434, mari d'Andrée de Tessé, remariée en 1460 à Olivier Saulme. — Julien de M., mineur en 1460, mari de Renée, demanda en 1502 à ses

vassaux doublage de droits à cause du mariage de Françoise, sa fille aînée, avec Jean de la Rouveraie, seigneur de la Chaussée, fils aîné du seigneur de Bressault et de Françoise de Vauloger, sa seconde femme ; il vivait en 1506. — René de M., 1510, 1529. — Jean Provost, mari de Claude de Molières, 1531. — François de Juigné, 1553, 1558. — René de J., 1580. — Jean de J., 1598. — Daniel de J., 1608. — Lancelot-Henri de J., époux de Marie-Anne de Racappé, 1688, 1709, d'où deux filles : Marie-Anne-Henriette, femme de René-Olivier du Guesclin, dont un enfant est baptisé à Château-Gontier en 1728 ; et Renée-Augustine-Élisabeth, dame de Molières, l'Aubinière, Chambellay, mariée en 1730, à Saint-Remy de Château-Gontier, avec Pierre-Philippe d'Héliand ; veuve en 1779.

Reg. par. depuis 1644. — Arch. de la M., Tit. de Molières, non inv. ; B. 2.420, 2.614, 2.615, 2.725, 2.865, 2.984, 3.096 ; C. 174 ; E. 61, f. 404 ; 67, f. 1.651 ; L. 126. — Cart. de la Roë, f. 14, 23, 38, 69, 94. — *Cart. du Ronceray,* p. 80, 108, 128. — Arch. nat., P. 337/2, 338. — *Comm. hist. de la M.,* t. III, p. 84 ; t. V, p. 27. — *Bull. hist. de la M.,* t. I, p. 467. — *Rev. du M.,* t. XXIV, p. 73.